
Lettre de l'agent national du district de Libreval (Saint-Amand, Cher) sur la fonte d'un canon, lors de la séance du 18 vendémiaire an III (9 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Lettre de l'agent national du district de Libreval (Saint-Amand, Cher) sur la fonte d'un canon, lors de la séance du 18 vendémiaire an III (9 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. pp. 16-17;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17348_t1_0016_0000_10

Fichier pdf généré le 07/10/2019

Citoyens représentans,

Lorsqu'il a été question du choix de notre société populaire, pour les membres qui devoient concourir à la formation d'un catalogue de bibliothèque réunie de notre district, je ne sais par quel hazard le choix a tombé sur moi, quoiqu'il en soit, les administrateurs du district en confirmant ce choix m'ont nommé des acolytes pris dans les sociétés d'autres communes du district.

L'opération portée à sa fin, aussi exactement que mes connoissances pouvoient le permettre, l'administration nous a fixé une rétribution ; j'ai en conséquence, citoyens représentans, reçu mon contingent du receveur.

Je serois un mauvais citoyen, un plus mauvais républicain, si après quelques heures, demie-heures et quart d'heures non employés aux opérations, et en différens jours qui à peine réunis formeroient cinq à six jours, sans que le travail de mes collègues ait apé [?], je conservois entier le traitement qui m'a été accordé et si je ne contribuois en rien à la prompte construction du vaisseau Le Vengeur.

Je prie donc notre sainte montagne de ne pas rejeter l'offrande que je fais de deux cent livres pour être appliqué à cet ouvrage.

Je me plains souvent, citoyens, de ce que ma fortune ne me met pas à même d'ajouter aux légers dons que j'ai faits pour le bonheur de la république et le soulagement de nos frères d'armes.

Vive la Convention, vive la sainte Montagne.

MAUVAIZET.

18

L'agent national du district de Moulins-la-République [ci-devant Moulins-Engilbert], **département de la Nièvre, informe la Convention nationale que des biens d'émigrés, divisés en petits lots, estimés 41 163 L, ont été vendus 124 400 L.**

Insertion au bulletin et renvoi au comité des Finances, section des domaines (32).

19

Les administrateurs du district de Clermont-Ferrand [Puy-de-Dôme] **envoient à la Convention les provisions de l'office de lieutenant des maréchaux de France, dont étoit pourvu le citoyen Hautier-Villemon-tier, et la déclaration de l'offrande que fait ce citoyen à la patrie, du montant dudit office.**

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité des Finances (33).

(32) P.-V., XLVII, 50. *Bull.*, 25 vend. (suppl.).

(33) P.-V., XLVII, 50. *Bull.*, 24 vend. (suppl. 2); *C. Eg.*, n° 790.

20

L'agent national près le district de Vouziers [Ardennes] **écrit à la Convention que le citoyen Dondeuille, de la commune de Chesne-la-Réunion** [ci-devant Le Chesne-le-Populeux], **a offert, en don patriotique, une belle giberne neuve et bien conditionnée; ce citoyen est pauvre, mais aucuns sacrifices ne coûtent à un vrai patriote.**

Mention honorable, insertion au bulletin (34).

[*L'agent national du district de Vouziers à la Convention nationale, le 6 vendémiaire an III*] (35)

Citoyens représentans,

Le citoyen Dondeuille, de la commune du Chesne-la-Réunion, vient de manifester son attachement à la chose publique, en offrant en don patriotique, une belle giberne, neuve et bien conditionnée, qui a été déposée dans notre magasin militaire : je vous en envoi l'acte de dépôt. Ce citoyen n'est pas riche, mais le vrai patriote sait faire quelque sacrifice.

Salut et fraternité.

GODFRIN.

[*Extrait du registre des délibérations du district de Vouziers, du 2 vendémiaire an III*] (36)

Séance de relevée à laquelle étoient les citoyens Greque, vice-président, Lefebvre, Noël, administrateurs, Godfrin, agent national et Nivois, secrétaire.

Est comparu le citoyen Desbans, officier municipal de la commune du Chesne, lequel de la part du citoyen Dondeuil, de la même commune, a déposé une giberne neuve de bon cuir et bien conditionnée, que le dit Dondeuil a déclaré offrir pour preuve de son attachement à la République, dont acte.

Et à l'instant le citoyen Besnier, garde magasin militaire de ce district, s'est chargé de ladite giberne pour la déposer dans ledit magasin et a signé avec ledit Desbans. Signé en la minute Desbans et Besnier.

Pour expédition NIVOIS, secrétaire.

21

L'agent national du district de Libreval [ci-devant Saint-Amand], **département du Cher, informe la Convention nationale que le cinquième jour des Sans-culottides a été**

(34) P.-V., XLVII, 50. *Bull.*, 24 vend. (suppl. 2); *Ann. Patr.*, n° 655.

(35) C 321, pl. 1345, p. 30.

(36) C 321, pl. 1345, p. 31.

célébré à Libreval avec allégresse et fraternité, que pour terminer la fête, on a coulé à la fonderie établie dans cette commune, le premier canon avec le plus grand succès, en présence du représentant du peuple Ferry.

Mention honorable, insertion au bulletin (37).

[L'agent national de Libreval-sur-Cher au président de la Convention nationale, le 6 vendémiaire an III] (38)

Frère et ami,

Le cinquième sans-culotide a été célébré dans le chef-lieu de ce district, avec le plus vif enthousiasme et la fraternité la plus franche. L'allégresse publique était à son comble.

Nos victoires et le triomphe de nos armes sur les ennemis extérieurs de la république, ont été chantés, sur l'autel de la patrie, au milieu d'un peuple immense, environné lui-même de toutes les autorités constituées : des discours républicains succédant aux hymnes patriotiques, ont fini par électriser tous les cœurs.

Pour terminer cette fête civique et martiale, on a coulé, à la fonderie établie à Libreval, le premier canon, avec le plus grand succès, en présence du représentant du peuple, Ferry; et ce père de la patrie a républicanisé toutes les âmes, par l'énergie de ses expressions, relatives à la circonstance.

Ne laisse pas ignorer cette anecdote, frère et ami, et les sentiments qui nous animent, à la Convention nationale; dis-lui qu'interprète en cet instant des opinions et des pensées de tous les habitants de ce district, elle peut ranger celui de Libreval, au nombre d'un des plus fermes soutiens de la Liberté, et des plus ardens amis de la révolution.

Salut et fraternité.

DU RIOU.

22

Le conseil général de la commune d'Emilion [ci-devant Saint-Emilion], département du Bec-d'Ambès, écrit à la Convention nationale : les ennemis du peuple viennent d'attenter à la représentation nationale dans la personne de Tallien, votre collègue. L'aristocratie s'agite dans le moment où la terreur vaincue ne peut plus favoriser ses projets liberticides. Il félicite ensuite la Convention sur ses travaux, et lui jure un attachement inviolable.

Mention honorable, insertion au bulletin (39).

(37) P.-V., XLVII, 50-51. *Bull.*, 18 vend.

(38) C 321, pl. 1345, p. 32.

(39) P.-V., XLVII, 51.

[Le conseil général de la commune d'Emilion à la Convention nationale, le 1^{er} vendémiaire an III] (40)

Législateurs,

Les ennemis du peuple viennent d'attenter à la représentation nationale dans la personne de Tallien votre collègue, l'aristocratie s'agite dans le moment où la terreur vaincue ne peut plus favoriser ses projets liberticides.

Un de leurs supots en tyrannie (Robespierre) a par votre surveillance payé sur l'échaffaud le tribut de ses forfaits, par vous la justice a été mise à l'ordre du jour, mais l'intrigue assaillie par ces mesures met tout en usage pour les détruire.

Législateurs, ralions nous tous autour de l'arbre de la liberté. Tous les français patriotes admirent vos travaux. Et le conseil général de la commune au nom de tous ses concitoyens approuve vos mesures, tous jurent l'attachement le plus inviolable à la représentation nationale, et de maintenir jusques à la mort l'unité et l'indivisibilité de la république.

COSTE, *maire*
et quatorze autres signatures.

23

La société populaire de Charlieu, département de la Loire, exprime à la Convention nationale l'indignation et la douleur dont elle a été pénétrée au récit de l'horrible attentat commis sur le représentant du peuple Tallien, l'assure qu'elle est toujours prête à lui faire un bouclier contre les poignards des scélérats, et l'invite à écraser les agitateurs et les nouveaux tyrans.

Mention honorable, insertion au bulletin (41).

[La société populaire de Charlieu à la Convention nationale, le 4^e jour s.-c. an II] (42)

Citoyens représentants,

Nous vous présentons le témoignage de la douleur et de l'indignation qui nous ont pénétrés au récit de l'horrible attentat commis sur le représentant du peuple Tallien.

Les sentiments que nous vous exprimons sont ceux de la France entière, sans doute et c'est avec toute la France, que nous vous jurons de maintenir au prix de tout notre sang la liberté et la sûreté de la Convention nationale, et de lui faire de nos corps un bouclier contre les poignards des scélérats qui dans le désespoir d'avoir perdu leur exécration, aspirent à le venger ou à le remplacer.

(40) C 321, pl. 1345, p. 33.

(41) P.-V., XLVII, 51.

(42) C 322, pl. 1352, p. 35.